



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 1^{er} novembre 2024

Affaire de livestreaming : les fondations et associations de protection de l'enfance, parties civiles dans le procès, saluent la décision de la cour d'assises de Paris rendue ce jour.

La Fondation pour l'enfance, représentée par Maître Céline Astolfe, Innocence en danger, représentée par Maître Nathalie Bucquet, l'Enfant Bleu Enfance maltraitée, représentée par Maître Jean-Christophe Boyer et l'ACPE, représentée par Maître Agathe Morel, parties civiles lors du procès d'assises concernant des faits de livestreaming, saluent cette première décision de la cour d'assises de Paris.

La condamnation de l'accusé à la peine de réclusion criminelle de 25 années et à une peine de suivi socio-judiciaire de 20 ans est à la mesure de l'extrême gravité des faits que la cour a eu à examiner cette semaine.

Le livestreaming est un phénomène pédocriminel qui consiste à commander, acheter et visionner en direct des agressions sexuelles, des viols, en l'espèce accompagnés d'actes de torture et de barbarie sur de très jeunes enfants.

Cette décision est un message fort à l'attention des pédocriminels. Il n'y a pas et n'y aura jamais d'impunité !

Cette décision n'aurait pas été sans le travail acharné des enquêteurs de l'ancien groupe central des mineurs victimes de la police judiciaire, devenu depuis un an l'office mineurs et sans la volonté de poursuivre du Parquet de Paris.

Nous continuerons, tous ensemble, à mener cette lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Leur protection est notre seule préoccupation.

Contacts presse :

Fondation pour l'Enfance : Joëlle Sicamois 06 17 25 28 49 / Maître Céline Astolfe 06 70 76 97 21 - c.astolfe@cabinetlombard.fr

Innocence en danger : Maître Nathalie Bucquet 06 51 76 51 87 - bucquet.avocat@gmail.com

l'enfant bleu Enfance maltraitée : Maître Jean-Christophe Boyer 06 63 18 45 86 - jcb@boyer-avocats.fr

ACPE : Maître Agathe Morel 06 88 70 27 23 - a.morel@practice-avocats.fr